

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du Mardi 6 Juin 2017 à 20h**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 29/05/2017

Date de la publication : 29/05/2017

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 08/06/2017

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – M. HAMON Emmanuel – M. LAALÉJ Saad – M. DEMOL Frédéric – Mme FROGER Pierrette – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

ABSENTS : Mme VILANON Jacqueline

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

1. PRESENTATION DU PROJET FIBRE (PAR FREDERIC DEMOL)

Frédéric DEMOL fait une présentation au Conseil Municipal sur le développement de la fibre dans la région. En voici un bref résumé :

Le déploiement de la fibre sur la Communauté de Communes Bretagne Romantique est piloté par Megalis (collège n°4).

La tranche 2 du déploiement de la fibre (2016-2018) concerne les secteurs suivants :

- Combourg (850 prises) ;
- Axe Tinténiac - Hédé (435 prises) ;
- Saint Pierre de Plesguen (494 prises) ;
- Dingé (11 prises).

Sur la commune de Saint Briec des Iffs, les lieux-dits « La Noë Mahé » et « La Chevrue » pourraient bénéficier d'un accès à la fibre en même que cette tranche 2.

Le coût total de l'opération est de 876 mille euros.

2. DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION **DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a déjà été prise sur ce point lors du Conseil Municipal du 28 Mars 2017.

La préfecture n'étant pas satisfaite de la forme de la délibération il convient d'en reprendre une, en suivant un modèle précis.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- *L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 (décret N°2017-85 du 26 Janvier 2017) ;*

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} Février 2017.

Lors du conseil du 7 Avril 2014, les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes avaient été fixées par référence à cet indice 1015.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et d'appliquer cette actualisation rétroactivement au 1^{er} Janvier 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- DECIDE d'appliquer cette actualisation rétroactivement au 1^{er} Janvier 2017.

3. PARTICIPATION 2017 AUX FRAIS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Par courrier reçu le 20 Mars 2017, la commune de La Chapelle Chaussée propose un avenant à la convention signée en 2015 pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles de La Chapelle Chaussée permettant de fixer la participation pour 2017.

Ainsi, le Conseil Municipal de La Chapelle Chaussée, dans sa séance du 9 Mars dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique pour l'année 2017 soit :

- 431 € par élève en classe primaire ;
- 1 137 € par élève en classe de maternelle.

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec-des-Iffs scolarisés à l'école publique de La Chapelle Chaussée en 2016-2017, le montant de la participation est le suivant :

2 élèves en maternelle x 1 137 € = 2 274 €

9 élèves en primaire x 431 € = 3 879 €

Soit un total de 6 153 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Il y a lieu de prendre une délibération pour signer l'avenant à la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter l'avenant à la convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

4. ADHESION A LA FONDATION PATRIMOINE

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années, la commune adhère à la Fondation Patrimoine en raison de la restauration de l'église, projet pour lequel la fondation a apporté un accompagnement technique et financier.

Un diplôme d'adhérent a été remis à la commune, symbole de son engagement.

La cotisation pour l'année 2017, si le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion, serait de 55 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à la fondation patrimoine, pour une cotisation de 55 € pour l'année 2017.

5. PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'EX-BATIMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BECHEREL

Comme les années passées, chaque commune membre doit participer aux frais liés au bâtiment de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Bécherel (dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette).

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de sa dissolution, le bâtiment a été transféré avec la dette liée à la commune de Bécherel. La délibération d38/2013 du 16 mai 2013 prise par le Conseil Communautaire prévoit que ce bien reste commun aux dix communes membres de l'ex-communauté de communes jusqu'à sa vente.

La vente a été opérée il y a quelques mois, chaque commune recevra une partie du prix de vente en fonction de la clé principale de répartition diminuée proportionnellement des sommes engagées par la commune à compter du 1er janvier 2014.

Cependant, la commune doit encore participer à hauteur de 246,86 €, pour les frais 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le remboursement des frais 2016 liés au bâtiment de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Bécherel pour un montant de 246,86 €.**

6. CONVENTION VOIRIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Monsieur le 3^{ème} Adjoint chargé de la voirie explique que la Communauté de Communes Bretagne Romantique a désormais la compétence voirie dans ses attributions.

Une convention devra donc être signée chaque année avec un récapitulatif des travaux de voirie à réaliser.

Cette année, la convention comprend l'aménagement de l'allée piétonne et parking du « Breil Marin » et « Rue du Lin et du Chanvre », pour un montant de 5 232 € TTC.

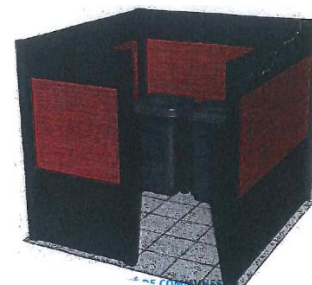
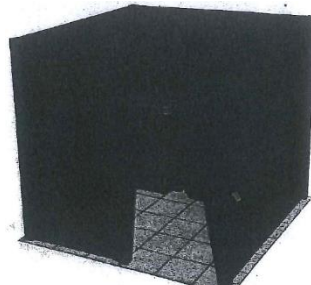
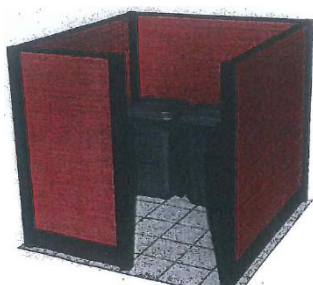
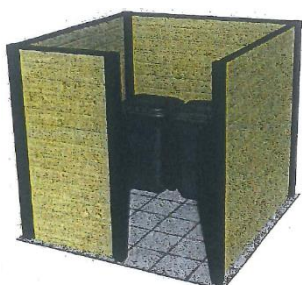
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour les travaux d'investissement de voirie 2017 pour un montant de 5 232 € TTC.**

7. MISE EN PLACE DE « CACHES POUBELLES »

Monsieur le Maire explique que suite à de nombreuses remarques et problèmes survenus au niveau des containers à ordures ménagères, la Communauté de Communes Bretagne Romantique propose 4 devis :

n°1	n°2	n°3	n°4
Cache poubelle 3.25 m ² Bois autoclave	Cache poubelle 3.25 m ² Composite marron	Cache poubelle 3.25 m ² Composite gris	Cache poubelle 3.25 m ² Composite marron/alu
Fourniture et pose : 699 € HT	Fourniture et pose : 1 150 € HT	Fourniture et pose : 1 150 € HT	Fourniture et pose : 1 290 € HT
+ terrassement général sur 0.30ml : 60 € HT			
+ fourniture et MO de TV 0/31,5s sur 0.20ml et cylindrage : 45 € HT			
+ construction d'une dalle béton à 250kg/m ³ avec ferraille (épaisseur 12cm) : 160 € HT			
964 € HT 1 156,80 TTC	1 415 € HT 1 698 € TTC	1 415 € HT 1 698 € TTC	1 555 € HT 1 866 € TTC



Ces quatre propositions ne donnent pas satisfaction aux Conseillers Municipaux. Les dépôts sauvages risquent d'être plus fréquents. Quelque chose de beaucoup plus simple serait suffisant (avec des poteaux et des barres pour retenir simplement les containers en cas de vent). La Communauté de Communes Bretagne Romantique sera à nouveau consultée pour proposer de nouveaux devis. Le choix est donc reporté à une séance ultérieure.

8. DEBOUCHAGE DES PONTS DANS LE BOURG ET DANS LES POINTS CRITIQUES DE LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Suite aux intempéries de ces dernières années, Monsieur le Maire a demandé à la Communauté de communes Bretagne Romantique d'effectuer des devis, concernant le nettoyage de ponts et la confection de talus, afin d'éviter que des coulées de boues et des inondations se répètent.

- Voici le devis **estimatif** pour le nettoyage de pont (intervention hydrocureuse) pour un pont de 9,00 ml :

Intervention pour nettoyage :	1 heure	x	105,00 €		= 105,00 € HT
Déplacement :	1 forfait	x	25,00 €		= 25,00 € HT
TOTAL	:				= 130,00 € HT = 156,00 € TTC

Les ponts à nettoyer en premier lieu seraient ceux du bourg ; les ponts posant problème sont aussi ceux du « Pas de la Haie », de « La Tierais », de « La Maison Neuve ».

- Voici le devis **estimatif** pour la confection de talus en bordure de voiries communales (type bassin d'orage) :

Mise en place de talus (terre) pour 100 ml :	100,00 ml	x	8,00 €		= 800,00 € HT
Pose t'un tuyau en pied de talus au point bas en diamètre 300 :	1 forfait	x	40,00 €		= 40,00 € HT
TOTAL	:				840,00 € HT 1 008,00 € TTC

Pour pouvoir confectionner un talus, il faut l'accord de l'agriculteur puisque l'ouvrage se trouve sur la propriété privée de celui-ci.

La commune de Pleugueneuc a déjà réalisé ce genre de talus.

Pour que les talus soient plus résistants, il faudrait les végétaliser.

Il conviendra de faire une réunion publique avec les habitants victimes des intempéries et les agriculteurs, afin de pouvoir leur expliquer la situation et les projets pour mettre en place une solution rapidement.

9. ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE

Madame la 1^{ère} adjointe explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bretagne Romantique s'est portée candidate à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », lancé par le Ministère de l'environnement, et a été retenue parmi les lauréats.

Dans le cadre de ce projet, les communes ou la Communauté de Communes peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat de 80% dans la mise en place d'actions concrètes, l'achat de véhicules électriques, de boxs à vélo, etc.

Parmi les actions envisagées et retenues, figure l'acquisition de vélos électriques. Lors de sa réunion en date du 28 Mars 2017, la commission mobilité a décidé de proposer aux communes qui le souhaitent d'acquérir un ou plusieurs vélos à assistance électrique pour les mettre à la disposition :

- des agents techniques communaux pour leur déplacement sur la commune ;
- des personnes du CCAS pour offrir une solution de mobilité temporaire ;
- des habitants pour faire les liaisons bourg-gare / bourg-arrêt de bus, ou tester la mobilité électrique ;
- ou être affecté à d'autres usages ...

Le coût approximatif d'un vélo à assistance électrique équipé (avec casque et gilet) est estimé à 1 750 € HT. Le subventionnement étant de 80 % dans le cadre de cet appel à projet, il resterait à la charge des communes environ 350 € HT par vélo.

La gestion du vélo (maintenance curative, location au public, etc.) et la maintenance préventive qui est estimée à 48 € HT par vélo sera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (deux contre), le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE de procéder à l'achat d'un vélo électrique sur les modalités détaillées ci-dessus.**

10. MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE JEUNE LORS D'ANNIVERSAIRES D'ENFANTS DE LA COMMUNE

Une demande a été formulée par un enfant de la commune afin de disposer de l'espace jeune pour fêter son anniversaire.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'opposition à cela, sous certaines conditions :

- une convention devra être réalisée, et signée par chaque demandeur, sur le même principe que la location de la salle communale ;
- un adulte devra être présent lors de l'évènement et en aura la responsabilité ;
- un créneau horaire sera défini dans la convention ;
- la mise à disposition de l'espace jeune ne pourra se faire que pour les jeunes habitants sur la commune ;
- l'espace jeune ne sera pas mis à disposition lors de location de salle communale par des particuliers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE la mise à disposition de l'espace jeune pour des demandes de fêtes d'anniversaire des jeunes de la commune, suivant les conditions de la convention.**

11. MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE JEUNE POUR UN GROUPE DE MUSIQUE

Monsieur Frédéric DEMOL, Conseiller Municipal, a demandé à pouvoir occuper l'espace jeune pour la mise en place d'un groupe de musique. Le groupe viendrait avec son propre matériel, et cinq jeunes sont déjà intéressés par cette activité. Le jour d'occupation de l'espace jeune proposé serait le dimanche à 14h, sous réserve que la salle communale ne soit pas louée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE la mise à disposition de l'espace jeune pour les répétitions d'un groupe de musique, les dimanches à 14h, excepté lors de réservation de la salle communale.**

DATES A RETENIR :

- *Dimanche 11 Juin* : Elections Législatives, 1^{er} Tour
- *Lundi 12 Juin à 19h* : Réunion du CCAS
- *Dimanche 18 Juin* : Elections Législatives, 2nd Tour
- *Lundi 19 Juin à 20h* : Commission Finances
- *Mardi 20 Juin à 20h* : Réunion Vétathlon
- *Mercredi 21 Juin à 20h* : Commission Animation
- *Vendredi 23 Juin à 20h* : Assemblée Générale de « Couture et Soi »
- *Lundi 26 Juin à 20h* : Préparation du prochain Conseil Municipal (avec Serge MILLET)
- *Samedi 1^{er} Juillet à 10h30* : Conseil Municipal des Jeunes
- *Mardi 4 Juillet à 20h* : Conseil Municipal
- *Samedi 8 Juillet* : Journée du Bénévolat

Mairie fermée du 19 Juin au 30 Juin

Séance close à 23^h30

Prochaine réunion le Mardi 4 Juillet 2017 à 20^h